

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Brunet

<https://www.cadre21.org/membres/1a8be72ec5ca7e9bab2d3e84>

Date d'obtention : 2022-09-06 16:43:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode permettant de protéger que les photos se distribuent d'avantage. Cela protège la victime, permet également de différencier les actes malveillants et permet une judiciarisation des causes plus juste

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Facilite les interventions étant donné que la démarche et les formulaires sont clairs et précis. Nos actions sont mieux définies et encadrées

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas suggérer de réponse et surtout ne pas voir le contenu des photos ou vidéos